

## COMPTE RENDU

### DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>O</sup> 06-04

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, dans le cadre d'une téléconférence tenue le 14 juin 2006. M. Jerry Clifford, des États-Unis, présidait la séance, alors que MM. José Manuel Bulás et David McGovern y représentaient respectivement le Mexique et le Canada. Le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, représentait le Secrétariat, et le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Carlos Sandoval, représentait ce comité. La secrétaire du Conseil, M<sup>me</sup> Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat.

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire, mais après avoir acquiescé à la demande du président, M. Clifford, de se pencher, au point 5, sur la réunion des hauts fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

#### **Point 2 Comptes rendus du directeur exécutif et du président du CCPM**

Le directeur exécutif, M. Kennedy, fait mention de son rapport au Conseil qui dresse un bilan des activités de la CCE depuis juin 2005, que les Parties ont reçu le 5 juin. Il déclare aussi que le Groupe consultatif sur le bâtiment écologique a tenu sa première réunion dans les bureaux du Secrétariat le 13 juin, avec des participants renommés, et que les travaux de ce groupe ont très bien débuté.

Le président du CCPM, M. Sandoval, remercie les représentants suppléants d'avoir accepté que la réunion du Conseil et du CCPM prévue à Washington, le 28 juin, dure une heure. Il ajoute que l'ordre du jour de l'atelier public du 27 juin est en voie d'achèvement et que la liste des orateurs qui ont confirmé leur présence est assez imposante. Il remercie aussi le président, M. Clifford, d'avoir offert qu'un spécialiste de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis participe à cet atelier, et qu'il était impatient de connaître l'expérience acquise par cette agence dans le domaine des énergies renouvelables.

#### **Point 3 Session ordinaire du Conseil de 2006**

##### **Point 3.1 Programme général de la session ordinaire du Conseil**

##### **Point 3.2 Séance à huis clos du Conseil**

Le président déclare qu'il n'y a aucune question particulière à examiner dans le cadre de ces points, sauf en ce qui concerne la réunion des représentants suppléants qui se tiendra dans le cadre de la session ordinaire du Conseil et qui demeure au programme. D'autre part, il félicite les efforts déployés par le Comité permanent général pour avoir coordonné l'ordre du jour de la

session.

Les représentants suppléants conviennent d'une prise de photos à la fin de la séance à huis clos et du fait de ne pas tenir de conférence de presse. Le représentant suppléant mexicain demande si l'administrateur Johnson envisage de céder la présidence du Conseil à son homologue mexicain à cette occasion. M. Clifford lui répond que la prise de présidence par le Mexique ne peut être annoncée qu'à la fin de la réunion, mais que l'administrateur Johnson pourrait exprimer quelques mots à ce sujet au cours de la séance de photos.

En ce qui a trait à la résolution du Conseil relative au financement de la CCE pour 2007, le représentant suppléant mexicain indique que son pays ne pourra signer cette résolution qu'après les élections au Mexique. Le représentant suppléant canadien déclare, quant à lui, que la situation est analogue au Canada, et que la demande de financement doit être examinée avec le nouveau ministre de l'Environnement.

### **Point 3.3 Déclaration ministérielle**

Le représentant suppléant canadien indique que son pays est en train d'examiner la déclaration ministérielle, car il estime qu'elle a besoin d'être raccourcie. De son côté, le représentant suppléant mexicain mentionne que son pays formulera des observations dans le courant de la semaine.

### **Point 4 Communications sur les questions d'application — Décision du Conseil sur la question de savoir s'il doit ordonner au Secrétariat de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-04-007 (Véhicules automobiles au Québec)**

Les représentants suppléants mentionnent qu'ils sont prêts à voter sur la question de savoir s'ils doivent ordonner au Secrétariat de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-04-007, et le représentant suppléant canadien lit ensuite la déclaration suivante à incorporer au présent compte rendu sommaire :

« J'ai le plaisir d'appuyer la constitution d'un dossier factuel relatif à la communication sur les questions d'application intitulée *Véhicules automobiles au Québec*, mais tout en étant conscient que la tenue du vote du Conseil a accusé un retard regrettable. Comme vous le savez, le Canada a connu des circonstances atténuantes. Il soutient pleinement le processus de la CCE relatif aux communications et collaborera étroitement avec le Québec pour fournir toute information pertinente au Secrétariat de la CCE. Nous croyons que les trois Parties ont attentivement étudié la recommandation du Secrétariat.

Les directives énoncées dans la résolution du Conseil orientent la démarche du Secrétariat tout en respectant les objectifs et les critères du processus relatif aux communications. J'aimerais toutefois formuler quelques observations au sujet de la recommandation du Secrétariat de constituer un dossier factuel ainsi qu'au sujet de cette résolution du Conseil. Le processus vise à examiner des faits qui concernent la manière dont une Partie assure l'application de sa loi. Le Canada est d'avis que le processus ne vise pas à déterminer si une

Partie a adopté la meilleure approche politique qui soit en vue d'appliquer cette loi ou si elle aurait dû choisir une autre avenue politique. Selon nous, les articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement n'ont jamais eu pour but de donner lieu à un examen en profondeur des choix discrétionnaires en matière de politique publique. J'aimerais également exprimer les raisons pour lesquelles le Canada soutient l'exclusion de l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec du cadre d'examen du dossier factuel. Nous étions préoccupés par le fait que la communication n'explique pas de quelle manière le Québec a enfreint ledit article 20. Par conséquent, le Canada n'a pas eu l'occasion de répondre à cette allégation particulière d'application non efficace de la loi. À titre de dernière observation, j'aimerais ajouter que la réponse du Canada à la communication n'indique pas que la mise en place d'un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles constituait un moyen privilégié d'assurer l'application efficace de la loi. Le Secrétariat tire cette conclusion à la page 10 de sa notification au Conseil. Il est très important que le Secrétariat s'abstienne d'extrapoler un raisonnement ou de déduire des arguments au nom d'un auteur comme dans le présent cas. »

Le président mentionne que les États-Unis soutiennent en général les questions soulevées par le Canada. Un représentant du Secrétariat mentionne que celui-ci n'agit pas au nom des auteurs de communication et qu'il n'est pas conforme aux faits de dire qu'il a agi de cette manière dans le présent cas.

Les représentants suppléants votent en faveur d'ordonner au Secrétariat de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-04-007, et indiquent qu'ils signeront et télécopieront au Secrétariat la résolution à cette fin.

#### **Point 5    Autres questions**

Faisant référence au projet de réunion entre les hauts fonctionnaires de l'environnement et du commerce le 27 juin, le président indique que malgré les efforts déployés pour organiser cette réunion et d'y examiner un programme étoffé sur l'environnement et le commerce, les hauts fonctionnaires du commerce du Canada et du Mexique ne sont semble-t-il pas en mesure d'y assister en raison de conflits d'horaire et d'emplois du temps très chargés. Il suggère donc de tenir cette réunion dans le cadre de la prochaine session des représentants suppléants, durant l'été ou à l'automne. Il propose également que le haut fonctionnaire du commerce américain, M. Mark Linscott, communique avec ses homologues du Canada et du Mexique et le Secrétariat afin d'établir l'ordre du jour de la réunion.

#### **Point 6    Prochaine réunion des représentants suppléants**

À la suggestion de leur homologue canadien, les représentants suppléants conviennent qu'il serait préférable de tenir une téléconférence le 22 juin au lieu d'une réunion le 26 juin, et de fixer l'heure de cette téléconférence dans les meilleurs délais.